

Couverture des territoires : des mites dans la peau de léopard ?

Lundi 18 octobre 2010

Patrick VUITTON, Délégué général AVICCA

Le déploiement constaté

- Un déploiement horizontal « bien engagé dans une quarantaine d'agglomérations »
- Un déploiement vertical qui se poursuit :
 - ▶ 38 700 immeubles équipés FTTH et raccordés au réseau d'au moins un opérateur ;
 - ▶ 910 000 logements éligibles à des offres FTTH, pour 90 000 abonnements FTTH ;
 - ▶ 850 abonnés FTTH via une offre de mutualisation, sur 83 000 logements éligibles (600 immeubles)
- 275 000 abonnés FTTLA (réseau câblé) pour 3 700 000 prises

Source : Observatoire de l'Arcep du 2^e trimestre 2010

Les enseignements du déploiement constaté

- Un déploiement horizontal « bien engagé dans une quarantaine d'agglomérations »
- Un déploiement vertical qui se poursuit :
 - ▶ 38 700 immeubles équipés FTTH et raccordés au réseau d'au moins un opérateur ; **mais il faut que 3 (ou 4) opérateurs aient déployé**
 - ▶ 910 000 logements éligibles à des offres FTTH, pour 90 000 abonnements FTTH **(10 %)**
 - ▶ 850 abonnés FTTH via une offre de mutualisation, sur 83 000 logements éligibles (600 immeubles) **(1 %)**
- 275 000 abonnés FTTLA (réseau câblé) pour 3 700 000 prises **(7,4 %)**

Source : Observatoire de l'Arcep du 2^e trimestre 2010

>>> l'exemple de Numéricable montre que le seul attrait du très haut débit ne suffit pas (encore ?) à changer d'opérateur

>>> sur la zone construite, SFR et Free ont intérêt à basculer rapidement leurs abonnés mais n'ont pas pu le faire

>>> en zone très dense, France Télécom a des parts de marché inférieures à Free et a intérêt de reconquérir des parts de marché aussi par rapport au câble, en misant sur le très haut débit et le quadruple play (adsl ou FTTH)

On avance en marchant, on marche en contestant

- Les opérateurs ont besoin d'amortir les centaines de millions d'euros investis
- Ils ont formulé leurs offres de co-investissement sur les immeubles réalisés en zone très dense et sur leur programme prévisionnel de construction dans les 12 mois
- A notre connaissance, les opérateurs ont souscrit aux offres les uns des autres, tout en formulant des réserves
- Du côté opérationnel, sont en cours de mise en place les procédures pour effectuer des raccordements sur les points de mutualisation, le fibrage vertical, et pour exploiter le réseau (repérage des adresses des clients, des fibres dédiées ou mutualisées, interfaçage des systèmes d'information, traitement des commandes, signalisations etc.)
- Du côté contractuel et juridique, trois voies :
 - ▶ Rapprochement des offres par l'ARCEP (par exemple, consensus pour que le co-investissement se présente sous forme d'IRU renforcées)
 - ▶ Règlement de différend probable pour les clauses financières
 - ▶ Recours de Bouygues Télécom devant le Conseil d'Etat contre la décision ARCEP

>>> Une dynamique sensible devrait faire décoller les chiffres en 2011

>>> Possibilités de « stop and go »

>>> A la découverte des joies du co-investissement : prise en compte des cadeaux aux syndicats dans les coûts, répercussion du raccordement palier aux co-investisseurs qui n'ont pas les mêmes parts de marché (ex. Bouygues Tél)...

La zone moins dense et les zones peu denses des zones très denses vont entrer dans la danse plus tard

**zone
moins dense**

- Trois expérimentations ont été lancées en janvier 2010 : Palaiseau (France Télécom), Bondy (SFR), Meaux (Free)
- Les travaux n'ont pas commencé
- Les offres de co-financement initial n'ont pas été publiées (novembre 2010 ?)

**zone
très dense**

- Les règles précises ne concernent pas les immeubles de moins de douze logements (fin 2010 ?)
- Sur certaines villes concernées, la moitié de la population vit dans des immeubles de moins de douze logements

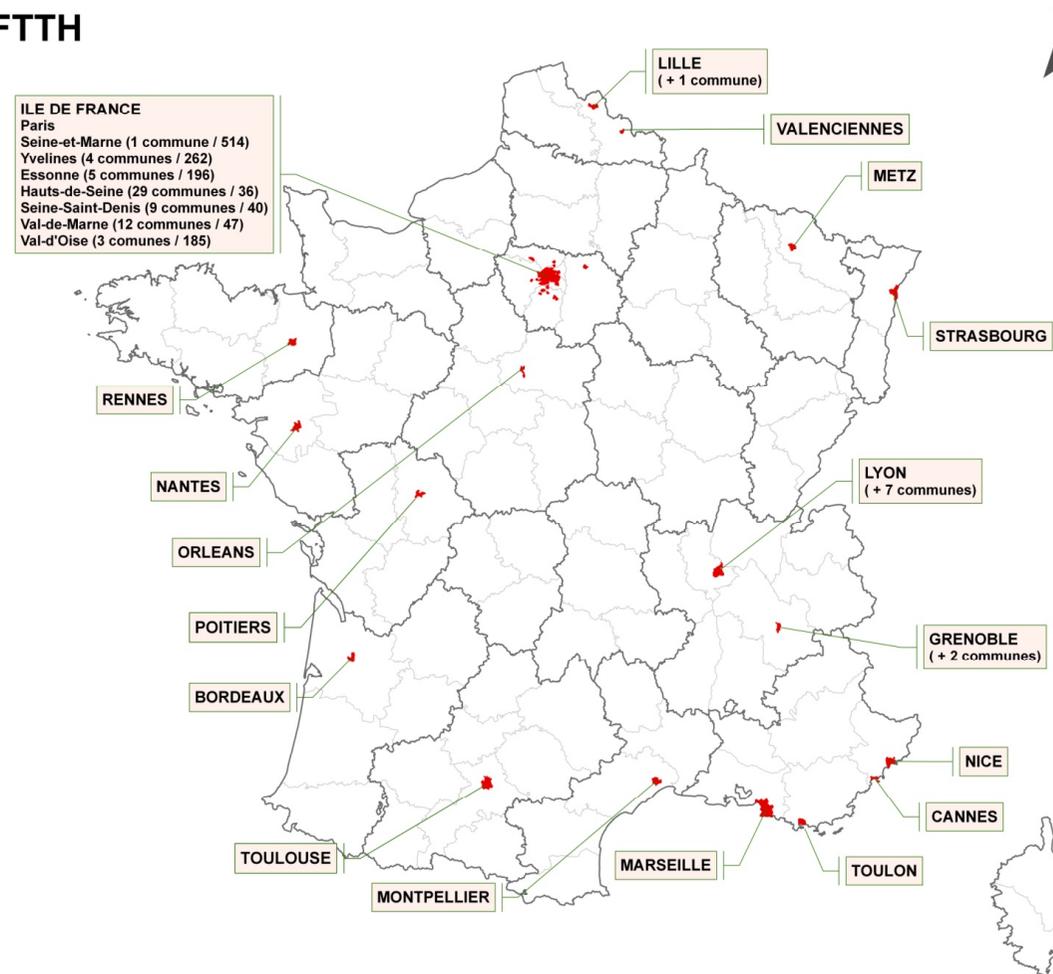
>>> les collectivités ne sont pas invitées aux réunions multilatérales entre opérateurs et ARCEP

>>> les problèmes de co-investissement sont encore plus lourds en ZMD (identification des coûts, hébergement d'équipements actifs, répercussion d'un coût de raccordement de l'utilisateur final plus élevé...)

Les déploiements à court terme

État du déploiement FTTH à mi 2010

Septembre 2010



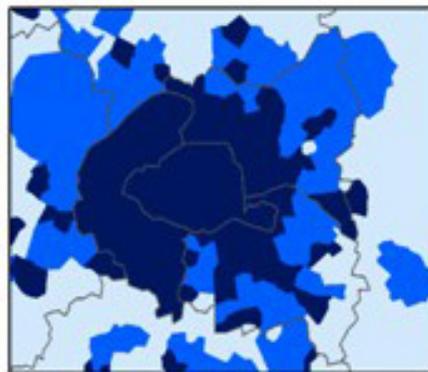
Source ARCEP
Source TACTIS
Réalisation cartographique TACTIS

- Communes en cours de déploiement
- Limites départementales
- Limites régionales

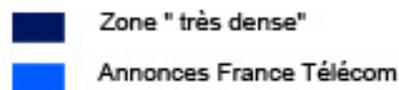


© Copyright - TACTIS - Septembre 2010
© Copyright - IGN Paris - 2010

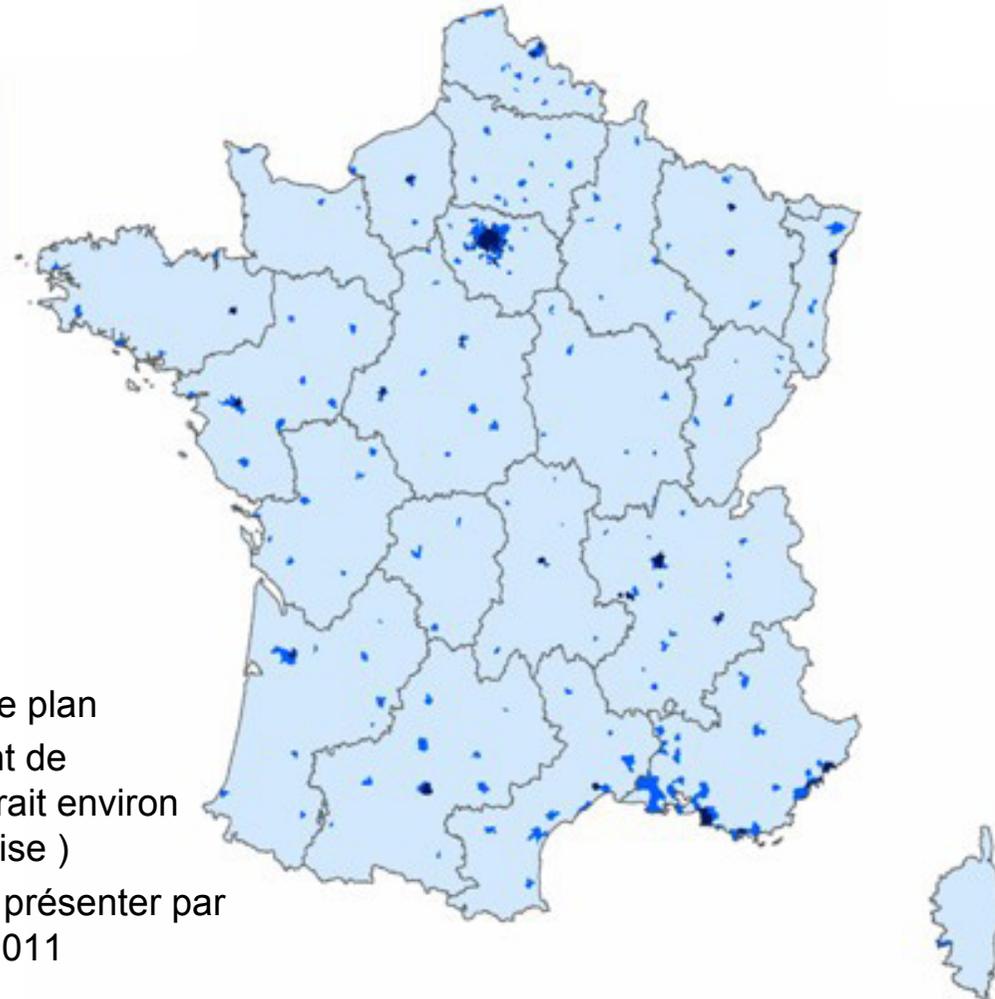
Une première esquisse de zonage par les opérateurs



Zoom Paris



- France Télécom a confirmé dans le plan *Conquêtes 2015* un investissement de 2 milliards d'euros. Cela concernerait environ 9 millions de prises (soit 220 €/prise)
- « Intentions d'investissements » à présenter par chaque opérateur d'ici fin janvier 2011 (Programme national THD)



© Copyright - TACTIS - Septembre 2010
© Copyright - IGN Paris - 2010

Couverture de la France en taches de léopard ?



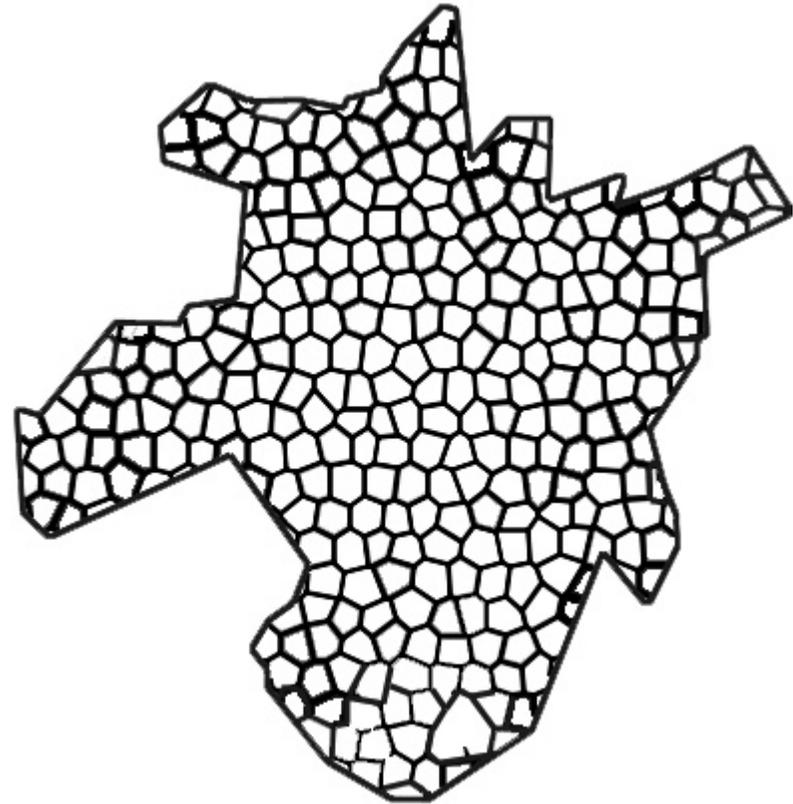
>>> Les taches du très haut débit semblent petites pour un léopard

Couverture de la France en taches de dalmatien ?



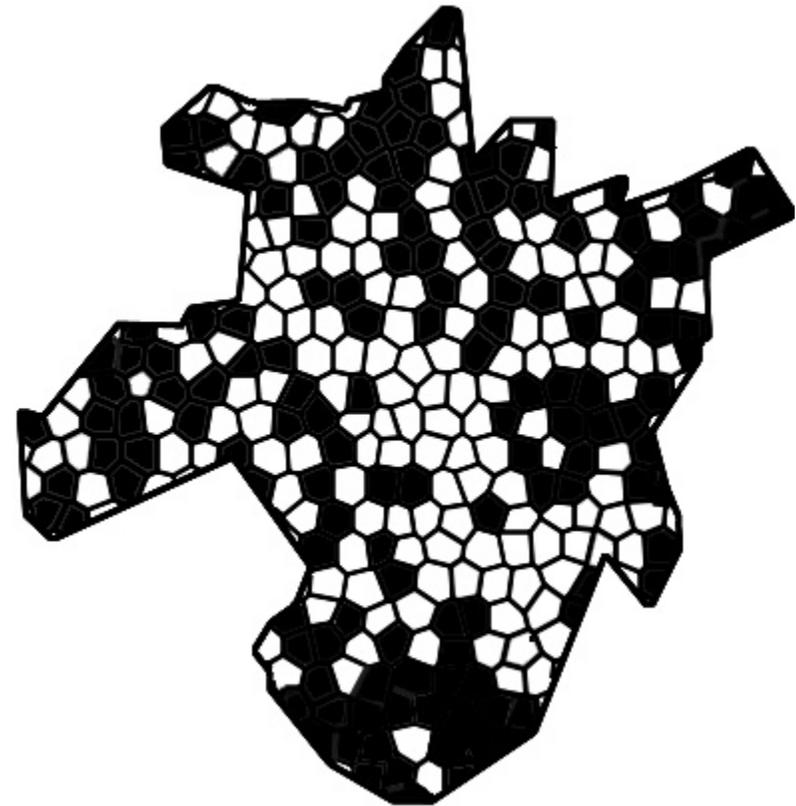
Ecosystème du léopard en « zone moins dense » : la partition préalable

- Le projet de décision de l'ARCEP prévoit que « l'opérateur d'immeuble » effectue une partition en « zones arrières de point de mutualisation », « d'une maille plus large » (commune ou zone arrière de NRA)
- Les points de mutualisation regroupent « au moins 300 logements ou locaux à usage professionnel », et plutôt 1 000 de manière « raisonnable »
- L'opérateur d'immeuble tient « le plus grand compte » des avis exprimés par les collectivités concernées et les autres opérateurs sur cette partition



Ecosystème du léopard en zone moins dense : les trois écrémages

- Les analyses de l'AVICCA (étude TACTIS/BOT, avec l'appui de la CDC) montrent des écarts de coûts pouvant aller de 1 à 10 entre les PM d'une même agglomération, de 1 à 20 dans un département
- A titre d'exemple les PM les moins chers d'une ville de périphérie parisienne (haut de la zone 2) ne coûtent que 50 euros/logement, pour couvrir un tiers des prises (déploiement horizontal seul)
- Une part très importante des coûts peut être cachée dans le raccordement de l'utilisateur final
- Ecrémage à 3 niveaux :
 - ▶ suivant les densités de communes
 - ▶ suivant les densités de quartier (découpage et réalisation des PM)
 - ▶ suivant les coûts de raccordement (fibrage seulement des immeubles rentables par l'opérateur qui déploie dans la zone)



Couverture d'une agglomération, quelles taches ?

>>> Toujours pas de peau de léopard...



Couverture d'une agglomération en robe de coccinelle ?



Quelle que soit la zone, il n'y a aucune obligation réglementaire à effectuer la couverture complète, horizontale + raccordement

Couverture horizontale

Raccordement de l'utilisateur final

zone
« très dense »

Aucune obligation de couverture horizontale

Aucune obligation de raccordement de l'utilisateur final

zone
« moins dense »

- Les obligations ne concernent que la couverture horizontale d'une zone arrière d'un point de mutualisation commencé.
- Le déploiement doit être réalisé « dans un délai raisonnable » pour raccorder les logements et locaux « à proximité immédiate » (projet de décision) ;
- un délai « au plus de deux à cinq ans, en fonction des caractéristiques de la zone (...) semble raisonnable » (introduction au projet de décision)

- Le raccordement passe sur le domaine public depuis le point de raccordement situé « à proximité immédiate », sur le domaine privé jusqu'à l'immeuble, puis pénètre dans l'immeuble, et comprend le cas échéant fibrage vertical et raccordement palier pour les immeubles collectifs.
- L'opérateur qui construit le PM doit seulement publier une offre. La personne qui veut s'abonner s'adressera à un opérateur commercial, qui devra établir son morceau de réseau entre l'abonné et le point de raccordement, ou souscrire à l'offre de l'opérateur qui construit le PM.
- Les coûts effectifs de ce raccordement seront variables. Les règles de partage entre le client, l'opérateur commercial et l'opérateur du PM ne sont pas établies.

Zoom sur les taches de léopard

>>> Si l'opérateur souscrit au volet A du Programme National, couverture horizontale à 90 % minimum

>>> Coût du raccordement de l'utilisateur final : attention aux trous de mites dans la couverture en taches de léopard !



- Derrière les communiqués de presse, les collectivités doivent décrypter les annonces et interroger les opérateurs : qu'est-ce qu'une « présence » dans chaque département ? Le taux de couverture annoncé sur une commune porte-t-il sur la couverture complète (horizontal + raccordement) ou seulement l'horizontal jusqu'à proximité des logements ? Comprend-il les zones d'activité ? Les immeubles professionnels ? Quels sont les coûts de raccordement à la charge des petits immeubles ? Des pavillons ? Des locaux professionnels ? Quelles sont les étapes de déploiement prévues permettant de surveiller l'avancement ? L'opérateur est-il prêt à fournir des états précis et contrôlables ? Quels sont les risques de retournement par rapport aux prévisions (situation financière de l'opérateur, contentieux...) ?
- Les opérateurs pourraient chercher à faire subventionner le coût du raccordement de l'utilisateur final par les collectivités, dans les parties les moins denses des zones où ils déploient (subvention aux propriétaires d'immeubles, donc aucune main sur le déploiement et pas de biens de retour, contrairement aux RIP).

>>> risques de déception par rapport aux promesses : de la peau de léopard à la peau de chagrin mitée ?

L'alchimie pour transformer le cuivre en fibre optique

Réseau cuivre construit et péréqué par un monopole public, puis privatisé avec une régulation asymétrique

3 €/mois/abonné pour le génie civil de boucle locale de France Télécom

6 €/mois/abonné pour payer le réseau cuivre



Réseau fibre construit en concurrence par les infrastructures avec une régulation symétrique

3 €/mois/abonné pour le génie civil de boucle locale de France Télécom

4 €/mois/abonné pour déployer la fibre

1 €/mois/abonné pour les avocats
1 €/mois/abonné pour les aspirines



Coût de déploiement : 33 milliards (euros constants - étude DATAR janvier 2010)

Financement essentiellement par emprunts (CNT)

Coût de déploiement : 25 milliards (estimation ARCEP)

Nécessité de 12 milliards d'euros de subventions publiques (budget Etat et collectivités, FEDER...)